

tenant sous le bras, s'arrêtèrent auprès de nous, et leur visage prit à l'instant une teinte admirative. L'un d'eux fit envelopper la botte, même sans en demander le prix, la paya, la mit sous son bras, et l'emporta en sifflant l'air : *God save the King*.

“Voilà, monsieur, me dit en riant madame Chevet, une chance tout aussi commune que les autres, dont je ne vous avais pas encore parlé.—(*Journal Français*.)

LE SUMAC OU VINAIGRIER.

L'extrait du Voyage de J. LAMBERT, publié dans le dernier numéro de la *Bibliothèque Canadienne*, me rappelle ce passage d'un petit ouvrage intitulé : *Tableau d'Histoire Naturelle* :

“Le *sumac de Virginie*, qu'on nomme en Canada *Vinaigrier*, porte des fruits en grappes dont on fait par infusion, un très bon *vinaigre*, qu'on peut employer dans les assaisonnemens. Il y a en Europe une espèce de sumac qui fournit du *tan*.”

Lambert parle du *vinaigre*, mais ne dit rien du *tan* : pourtant, d'après ce qui m'a été dit dernièrement, notre sumac est encore utile sous ce rapport. Un Anglais, qui a établi une tannerie à la Côte des Neiges, se trouvant, ces jours derniers, près de la montagne avec un monsieur de cette ville, lui dit, en lui montrant une touffe de vinaigriers, que c'était un arbre précieux pour les tanneurs; que son écorce donnait au cuir à peu-près la consistance et l'apparence qu'a celui d'Angleterre. Je n'ai pu savoir s'il se servait de l'écorce du sumac au lieu de celle du chêne, ou du tan ordinaire, ou si c'est seulement après que le cuir a été tanné à la manière ordinaire, qu'il le met dans une infusion d'écorce de vinaigrier; le monsieur de qui je tiens la chose, n'ayant pas pensé à s'en informer. Je suppose pourtant que c'est lorsque le cuir en est à peu-près au point où le portent nos tanneurs canadiens, que celui dont je parle se sert de l'écorce du sumac (qu'il fait bouillir, a-t-il dit) pour l'améliorer. Quoiqu'il en soit, puisque c'est une amélioration, et une amélioration aussi importante que facile et peu coûteuse, dès que j'aurai pu me mettre parfaitement au fait du procédé, je me ferai un devoir d'en faire part au public.

J'observerai encore que M. Lambert se trompe, quand il ne donne au sumac que cinq pieds de hauteur : on voit de ces arbres qui ont, du moins dans le district de Montréal, jusqu'à douze ou quinze pieds de hauteur, sinon davantage.

Le *colonnier*, dont il est parlé dans le même article, n'est pas une plante exclusivement particulière au Canada : son nom scien-